



PROCÈS-VERBAL

13

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Léonard, directrice générale

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée ainsi que monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Sylvain Le May à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle quatre (4) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 07, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2022-122 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 NOVEMBRE 2022

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2022-123 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 5 OCTOBRE 2022

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 octobre 2022.

CA-2022-124 AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES SERVICES POLICIERS DANS LES STATIONS DE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL 6000020920

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro et Exploitation Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser le paiement auprès de la **VILLE DE MONTRÉAL** pour les services policiers dans les stations de métro de la Société de transport de Montréal situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **17 808 400,00 \$** excluant les taxes.

	IMPUTATION
Centre	66000
Compte	552290

CA-2022-125 ADJUGER UN CONTRAT GESTION TERMICO INC. SERVICES POUR LA PRISE DE PHOTOGRAPHIES ET L'ÉMISSION DE CARTES À PUCE AVEC PHOTO AUX PERSONNES ÉLIGIBLES AU TARIF RÉDUIT 6000018344

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à « **GESTION TERMICO INC.** » un contrat de services pour la prise de photographies et l'émission de cartes à puce avec photo aux personnes éligibles au tarif réduit, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, au montant de **3 530 140 \$**, plus les taxes de **528 638,47 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 058 778,47 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000018344).

	IMPUTATION
Centre	97160
Compte	599510

Ordre interne / OTP	00000
---------------------	-------

CA-2022-126 OCTROYER UN CONTRAT ET AUTORISER UNE RÉSERVE POUR CONTINGENCES SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS S.S.P. INC. ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES POUR LA TÉLÉPHONIE CORPORATIVE AINSI QUE POUR L'EXPLOITATION ET LA RÉSEAUTIQUE MÉTRO
6000021121

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'octroyer à « **SERVICES ET SOLUTIONS PROFESSIONNELS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS S.S.P. INC.** », un contrat pour l'acquisition de biens et services pour la téléphonie corporative ainsi que pour l'exploitation et la réseautique Métro, pour la période du 2 novembre 2022 au 2 novembre 2024, au montant de **3 690 209,93 \$**, plus les taxes de **552 608,94 \$**;

2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **4 242 818,87 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions de la proposition produite par le fournisseur (6000021121).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre	Type U	Type U	Type U
Compte	568230	552170	551590
Montants	3 210 086,09 \$	635 085,25 \$	397 647,52 \$

CA-2022-127 OCTROYER UN CONTRAT SAP CANADA INC. SUPPORT ET ENTRETIEN DE LA SUITE DE PROGICIELS SAP
6000022105

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **SAP CANADA INC.** », un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, au montant de **2 249 809,76 \$**, plus les taxes de **336 909,02 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **2 586 718,78 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000022105).

	IMPUTATION
Centre	39300
Compte	552170

CA-2022-128 AUTORISER L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUELEMENT VARIBASE INC. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION ET L'ENVOI D'UNE INFOLETTRE ÉLECTRONIQUE
STM-5953-10-17-25

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat de services professionnels pour la gestion et l'envoi d'une infolettre électronique, adjugé à « **VARIBASE INC.** », à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, au montant de **99 999,00 \$**, plus les taxes de **14 974,85 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **114 973,85 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5953-10-17-25).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne / OTP	733413

CA-2022-129 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT ET L'EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUELEMENT
6362222 CANADA INC. – CREATECH ET SERVICES, SOLUTIONS TWM CANADA INC. ET GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.
SERVICES SPÉCIALISÉS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (SAP)
6000011188
RÉSOLUTION CA-2021-047

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et de l'innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP1 - Gestion de projets SAP, adjugé à **6362222 CANADA INC. - CREATECH**, afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat.;
- 2° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP2 - SAP Basis et Architecture technique, adjugé à **6362222 CANADA INC. - CREATECH**, afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 3° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP3 - SAP info. Gestion (BW-BOBJ), SAP Lumira, adjugé à **SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.**, afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 4° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP4 - SAP Finance et logistique, adjugé à **6362222 CANADA INC. - CREATECH**, afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 5° d'approuver une modification au contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information (SAP), pour la pratique d'affaires SAP5 - SAP de gestion des RH, adjugé à **GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.**, afin de modifier les articles 15.01 et 15.02 du contrat;
- 6° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP1 - Gestion de projets SAP, adjugé à **6362222 CANADA INC. - CREATECH**, à compter du 2 novembre 2022 jusqu'au 2 novembre 2024, au montant de **1 504 000,00 \$**, plus les taxes de **225 224,00 \$**, pour un montant maximum de **1 729 224,00 \$**;
- 7° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP2 - SAP Basis et Architecture technique, adjugé à **6362222 CANADA INC. - CREATECH**, à

compter du 2 novembre 2022 jusqu'au 2 novembre 2024, au montant de **633 333,33 \$**, plus les taxes de **94 841,67 \$**, pour un montant maximum de **728 175,00 \$**;

- 8° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP3 - SAP info. Gestion (BW-BOBJ), SAP Lumira, adjudé à **SERVICES ET SOLUTIONS TWM CANADA INC.**, à compter du 2 novembre 2022 jusqu'au 2 novembre 2024, au montant de **1 103 333,33 \$**, plus les taxes de **165 224,17 \$**, pour un montant maximum de **1 268 557,50 \$**;
- 9° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP4 - SAP Finance et logistique, adjudé à **6362222 CANADA INC. - CREATECH**, à compter du 2 novembre 2022 jusqu'au 2 novembre 2024, au montant de **4 542 666,67 \$**, plus les taxes de **680 264,33 \$**, pour un montant maximum de **5 222 931,00 \$**;
- 10° d'autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat pour des services spécialisés en technologie de l'information, pour la pratique d'affaires SAP5 - SAP de gestion des RH, adjudé à l'entreprise **GROUPE IN-RGY CONSULTATION INC.**, à compter du 2 novembre 2022 jusqu'au 2 novembre 2024, au montant de **2 860 000,00 \$**, plus les taxes de **428 285,00 \$**, pour un montant maximum de **3 288 285,00 \$**.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **12 237 172,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans les soumissions produites par les adjudicataires (6000011188).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440
Ordre interne	Type U

CA-2022-130 RÈGLEMENT R-055-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-055 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (73 646 000 \$) POUR FINANCER LA RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE LA CARROSSERIE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE TRANSPORT LEGENDRE POUR UN TERME DE 20 ANS, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-055-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS DUDIT RÈGLEMENT ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT A CENT UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (101 979 000 \$), AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT A QUATRE-VINGT-NEUF MILLIONS NEUF CENT MILLE DOLLARS (89 900 000 \$), DE TRANSFÉRER UNE SOMME DE TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 562 339,94 \$) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMES » ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter le *Règlement R-055-2 modifiant le règlement R-055 autorisant un emprunt de soixante-treize millions six cent quarante-six mille dollars (73 646 000 \$) pour financer la relocalisation des installations de la carrosserie et le réaménagement du Centre de transport Legendre, tel que modifié par le règlement R-055-1 ayant modifié les objets dudit règlement et augmenté le montant de l'emprunt à cent un millions neuf cent soixante-dix-neuf mille dollars (101 979 000 \$) afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre-vingt-neuf millions neuf cent mille dollars (89 900 000 \$) et de transférer une somme de trois millions cinq cent soixante-deux mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-quatorze cents (3 562 339,94 \$) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 2° de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-055, tel que modifié par les règlements R-055-1 et R-055-2.

CA-2022-131 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-068-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-068 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (2 220 000 \$) POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES RELATIFS À L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE TRANSFÉRER UNE SOMME DE SOIXANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (67 792,21 \$) AU « SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS » ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le *Règlement R-068-1 modifiant le règlement R-068 autorisant un emprunt de deux millions deux cent vingt mille dollars (2 220 000 \$) pour l'acquisition de divers équipements informatiques relatifs à l'infrastructure technologique, afin de transférer une somme de soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et vingt et un cents (67 792,21 \$) au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;*
 - 2° de procéder à la fermeture du règlement d'emprunt R-068, tel que modifié par le règlement R-068-1.

CA-2022-132 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-067-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-067 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT QUINZE MILLE DOLLARS (315 000 \$) POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION OU LA RÉFECTION D'OUTILLAGE OU D'ÉQUIPEMENTS AU RÉSEAU DES AUTOBUS POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ZÉRO DOLLAR (0 \$) ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-117-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-117 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TRENTE-TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (33 824 272 \$) POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN SERVICE ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE TERMINUS D'AUTOBUS POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À ZÉRO DOLLAR (0 \$) ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adopter le *Règlement R-067-1, modifiant le règlement R-067, autorisant un emprunt de trois cent quinze mille dollars (315 000 \$) pour le financement de l'acquisition ou la réfection d'outillage ou d'équipements au réseau des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar (0 \$), le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;*
 - 2° d'adopter le *Règlement R-117-1, modifiant le règlement R-117, autorisant un emprunt de trente-trois millions huit cent vingt-quatre mille deux cent soixante-douze dollars (33 824 272 \$) pour le financement de la mise en service et le réaménagement de terminus d'autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à zéro dollar (0 \$), le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;*
 - 3° de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-067, tel que modifié par le règlement R-067-1, et R-117, tel que modifié par le règlement R-117-1.

CA-2022-133

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-087-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-087 AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE SEPT CENTS DOLLARS (7 521 700 \$) POUR FINANCER L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION INTÉGRÉE DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU RÉSEAU DE METRO POUR UN TERME DE 5 ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT À SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 685 000 \$), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT CINQ DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (95 705,41 \$) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-127-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-127 AUTORISANT UN EMPRUNT DE ONZE MILLIONS TROIS CENT UN MILLE QUATRE CENT HUIT DOLLARS (11 301 408 \$) POUR LE FINANCEMENT DE QUATRE (4) PROJETS EN IMMOBILISATION POUR LE SECTEUR ADMINISTRATIF POUR UN TERME DE CINQ (5) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT A DIX MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE DOLLARS (10 806 000,00 \$), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE SOIXANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET QUARANTE CENTS (63 194,40 \$) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-144-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX-SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$) POUR FINANCER LE PROJET « MIGRATION WINDOWS ET OFFICE » POUR UN TERME DE TROIS (3) ANS, AFIN DE DIMINUER LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT A ONZE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE DOLLARS (11 951 000 \$), MAIS D'Y AFFECTER UN MONTANT DE TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (38 350,89 \$) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS ET PROCÉDER À LA FERMETURE DE CE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-213 AUTORISANT L'UTILISATION D'UN MONTANT DE 197 250,70 \$ PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS POUR L'AFFECTER À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adopter le Règlement R-087-1, modifiant le règlement R-087 autorisant un emprunt de sept millions cinq cent vingt et un mille sept cents dollars (7 521 700 \$) pour financer l'implantation d'une solution intégrée de gestion pour l'entretien des équipements fixes du réseau de métro, afin de diminuer le pouvoir d'emprunt au montant de six millions six cent quatre-vingt-cinq mille dollars (6 685 000 \$), mais d'y affecter un montant de quatre-vingt-quinze mille sept cent cinq dollars et quarante et un cents (95 705,41 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 2° d'adopter le Règlement R-127-1, modifiant le règlement R-127 autorisant un emprunt de onze millions trois cent un mille quatre cent huit dollars (11 301 408 \$) pour le financement de quatre (4) projets en immobilisation pour le secteur administratif, afin de diminuer ce pouvoir d'emprunt au montant de dix millions huit cent six mille dollars (10 806 000 \$), mais d'y affecter un montant de soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et quarante cents (63 194,40 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° d'adopter le Règlement R-144-1, modifiant le règlement R-144 autorisant un emprunt de dix-sept millions sept cent vingt-sept mille six cent cinquante-sept dollars (17 727 657 \$) pour financer le projet « Migration Windows et Office » pour un terme de trois (3) ans, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt a onze millions neuf cent cinquante et un mille dollars (11 951 000 \$), mais d'y affecter un montant de trente-huit mille trois cent cinquante dollars et quatre-vingt-neuf cents (38 350,89 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont

un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

- 4° d'adopter le *RÈGLEMENT R-213 AUTORISANT L'UTILISATION D'UN MONTANT DE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (197 250,70 \$) PROVENANT DU SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS, POUR L'AFFECTER À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT*, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements.
- 5° de procéder à la fermeture des règlements d'emprunts R-087, tel que modifié par le règlement R-087-1, R-127, tel que modifié par le règlement R-127-1, et R-144, tel que modifié par le règlement R-144-1.

CA-2022-134 AUTORISER UNE ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF 2022 ENTRE L'ARTM ET LA STM

VU le rapport du directeur exécutif – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une entente concernant les services de transport collectif 2022 entre l'ARTM et la STM relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM; cette entente sera en vigueur rétroactivement du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

CA-2022-135 AUTORISER UNE MODIFICATION À L'ENTENTE AFIN D'AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE VILLE DE LAVAL SERVICES DE SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS DE LA STM SUR LE TERRITOIRE LAVALLOIS 6000012485
RÉSOLUTION CA-2021-038

VU le rapport de la directrice exécutive par intérim – Métro et Exploitation Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Suzanne Lareau
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification à l'entente intervenue entre la **VILLE DE LAVAL** et la Société de transport de Montréal (STM) le 7 avril 2021 (CA-2021-038) afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour un montant supplémentaire de **18 689,00 \$** exonéré de toutes taxes applicables pour des services de surveillance des installations de la STM sur le territoire lavallois.

	IMPUTATION
Centre	66000
Compte	551590

CA-2022-136 AUTORISER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA TENUE DES ÉDITIONS 2023, 2024 ET 2025 DE LA NUIT BLANCHE MONTRÉAL EN LUMIÈRE

VU le rapport de la directrice exécutive – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'autoriser une entente de partenariat entre la STM et **MONTRÉAL EN LUMIÈRE** pour la tenue des éditions 2023, 2024 et 2025 de la Nuit Blanche. La valeur annuelle de l'entente sera de maximum **215 000 \$** plus les taxes applicables. L'entente débute le 10 novembre 2022 et se termine le 31 mars 2025;
- 2° d'autoriser la direction des affaires juridiques à rédiger une entente de partenariat finale à intervenir entre les parties, selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet d'entente de partenariat présentement en négociation joint à la présente recommandation sous pli confidentiel;

La valeur totale approximative de l'entente est de **645 000 \$** plus les taxes applicables.

	IMPUTATION
Compte	599521
Ordre interne / OTP	138405

CA-2022-137 AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2022 À L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)

VU le rapport du directeur - Planification stratégique et Affaires gouvernementales

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2022 à **L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)** pour un montant de **1 215 584,20 \$**.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	-----	24000
Compte	593110	593110
Ordre interne / OTP	245003	-----
Montants	868 025 \$	347 559,20 \$

CA-2022-138 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU de lever la séance à 18 h 13.

Les résolutions CA-2022-122 à CA-2022-138 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

ÉRIC ALAN CALDWELL

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022

INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Madame Sonia Robert	<p>Madame Robert est vice-présidente du Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM, section locale 1983 – SFCP. Les questions concernent le harcèlement en milieu de travail et la mobilisation.</p> <p>La STM s'est dotée d'une politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence au travail. Depuis octobre 2020, plusieurs cas de harcèlement et d'agression sont survenus. Étant donné que la pandémie a exacerbé ce fléau, le Syndicat veut connaître les actions et mesures qui seront mises en place pour, entre autres, offrir de la formation ainsi qu'une présence accrue des agents de Sûreté contrôle dans le réseau.</p> <p>Quant à la deuxième question, elle porte sur la mobilisation des employés. Trois sondages de mobilisation ont été réalisés, le résultat du dernier n'est pas encore connu à ce jour. Les résultats des deux premiers sondages ont mis en lumière notamment des conditions de travail difficiles, le style de gestion et les consignes instaurées liées à la pandémie pour ne citer que ceux-là. La STM peut-elle se donner les moyens afin de trouver des pistes d'amélioration touchant ces enjeux visant à assurer un environnement de travail sain et respectueux aux employés.</p>
Le Président	<p>Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à répondre à la question.</p> <p>D'entrée de jeu, madame Léonard indique que la STM s'est dotée d'une politique contre le harcèlement et qu'elle prend très au sérieux toutes les plaintes reçues. La protection de la personne traite toutes les plaintes, les délais de traitement peuvent parfois varier selon la complexité des dossiers. En ce qui concerne les agressions, plusieurs formations sont en cours pour le volet santé et sécurité auprès des agents de station, des préposés à l'entretien et les chauffeurs. Des actions sont mises en place en collaboration avec la gestion, la partie syndicale et les employés.</p> <p>En réponse à la deuxième question, madame Léonard souligne l'importance de l'apport des employés pour la STM. La mobilisation des employés demeure une priorité et des plans d'action ont été mis en place pour chacune des directions exécutives.</p>
<hr/>	
<u>QUESTION 2</u>	
Monsieur Ghyslain Gagnon	<p>La première question de monsieur Gagnon est en lien avec le projet SRB Pie-IX. Il veut savoir si le projet sera prolongé jusqu'à la rue Notre-Dame.</p> <p>La deuxième question concerne l'offre intégrée de transport public. Il porte à l'attention de la STM qu'il serait de bon augure de songer à mettre en place un carrefour du transport en commun dans l'Est de la Ville de Montréal, à la station Honoré-Beaugrand, et ce, afin de retrouver à un seul endroit tous les services offerts pour le transport, que ce soit la STM, EXO ou encore le REM.</p>
Le Président	<p>En ce qui concerne la première question, le président informe monsieur Gagnon qu'une annonce sera faite le 3 novembre 2022 en ce qui a trait au SRB Pie-IX.</p>

Quant à la deuxième question, le président mentionne que la mobilisation de la STM va dans le sens de la progression du transport collectif dans l'Est de la Ville de Montréal.

Madame Marie-Claude Léonard poursuit en confirmant que la STM souhaite, en collaboration avec ses partenaires, que les modes de transport puissent se compléter afin de faciliter la connexion qui sera avantageuse pour la clientèle.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

QUESTION 3

Monsieur Jean-Pierre Lussier Bonjour, Suite à mes questions au CA du 5 octobre 2022, je demande aujourd'hui quels sont les changements réels apportés aux règles du métro à savoir l'obligation de toujours annoncer verbalement sur le quai la reprise du service avant la reprise du service elle-même et l'obligation élargie à l'opérateur de la rame du métro de toujours vérifier, lors de reprise du service, si des passagers sur le quai sont sur le point de rentrer dans la rame et de ne jamais fermer les portes sur ces personnes.

Aussi de considérer fortement l'usage du « timbre sonore en terminus » annonçant le départ imminent en terminus seulement, de l'utiliser partout lors de la reprise du service en station pour éviter le manque d'annonce verbale quand j'ai été frappé par les portes sans annonce verbale de reprise du service, ceci compenserait tout manque d'annonce verbale.

Aussi la confirmation du renforcement de la règle aux opérateurs de rame du métro de ne jamais fermer les portes sur les passagers qui rentrent de façon ordonnée dans la rame et qui ne forcent pas les portes. Si un temps additionnel est requis pour répondre à ces questions, j'attendrais au prochain CA pour obtenir une réponse complète. Merci.

Le Président Le président demande à madame Nathalie Clément, directrice exécutive Métro et Exploitation Bus, de répondre à la question.

Madame Clément mentionne que la question avait été posée lors de la dernière assemblée publique du 5 octobre 2022. Elle indique que monsieur Lussier sera contacté, sous peu, afin de répondre à ses questions.

Suivi : Natalie Clément Le suivi est en cours.

QUESTION 4

Monsieur Christopher McCray Bonjour, Lors du dernier CA j'ai posé une question concernant la prolongation des heures des voies réservées sur Sherbrooke Est entre Frontenac et Papineau ainsi que sur le prolongement potentiel de ces voies réservées vers le centre-ville, en lien avec la congestion près du pont Jacques-Cartier et les travaux du pont-tunnel.

Pourriez-vous s'il vous plaît faire une mise à jour concernant ces deux questions? Est-ce que les heures et/ou les voies elles-mêmes seront prolongées? Merci beaucoup!

Le Président Le président invite monsieur Alain Brière, directeur exécutif par intérim – Planification et Finances, à répondre à la question.

Il explique que la STM travaille actuellement pour prolonger les heures des voies réservées, mais aussi au prolongement de la voie réservée jusqu'à l'autoroute. En ce qui concerne le prolongement vers le centre-ville, selon les dernières analyses, ce n'est pas nécessaire actuellement.
